

Mobilité Disponibilité Détachement : le portail pour faire sa DIM ferme demain !

MOBILITÉ



ATTENTION : vous avez pour projet de faire une mobilité, de partir en détachement, en disponibilité ou autre ! La DIM (Déclaration d'intention de mobilité) est dématérialisée cette année et le portail ferme demain le 7 Octobre à minuit.

Le site de télédéclaration AgriMobEns est ouvert jusqu'au vendredi 7 octobre 2022, minuit.

- L'adresse est la suivante : <https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite-enseignement/>

Points importants :

- Actualiser les données de son état civil car elles seront retenues par l'administration comme critères pour classer les candidats.
- Vos représentants syndicaux élus peuvent faire valoir un droit d'évocation pour prendre en considération votre situation individuelle.

Télécharger la note de service et les annexes : [La note DGER/SDEDC/2022-696](https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite-enseignement/)

<https://info.national.aari/aedoi/site/bo-aari/instruction-2022-696>